



Arrêts sur pause Photographe à *La Liberté*, Alain Wicht a saisi ces petits moments de détente dans une journée de travail. >> 17



La Paix perpétuelle sort de l'oubli

Publication. L'historien gruérien Alain-Jacques Tornare cosigne un livre sur la Paix perpétuelle, signée à Fribourg il y a 500 ans entre la France et les cantons suisses. Un traité important mais oublié. >> 14

RÉGIONS

11
LA LIBERTÉ
JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Les parois rocheuses de la Basse-Ville fragilisées en plusieurs endroits nécessiteront des interventions

L'état des falaises préoccupe la ville

<< IGOR CARDELLINI

Fribourg >> Les falaises sont très fragilisées par endroits en Basse-ville de Fribourg. Pro Fribourg l'a souligné dans le dernier numéro de sa revue, la ville a mené une étude globale déterminant précisément des zones nécessitant une intervention.

C'est le cas au Grabensaal, mais aussi au-dessus des Grandes-Rames où des terrains habités sont touchés. Au début de l'été, un morceau de mur de soutènement de la terrasse du café du Belvédère s'est détaché et a nécessité la réalisation de travaux dans la foulée.



«Tous les propriétaires concernés seront contactés»

Andrea Burgener Woeffray

«Nous avons mené un scan- nage complet des falaises et identifié des zones sensibles avec différents niveaux de dangerosité. Les relevés topographiques 3D effectués nous permettent d'analyser l'évolution de l'altération», indique Andrea Burgener Woeffray, conseillère communale en charge de l'édilité.

L'étude lancée il y a deux ans montre qu'une cinquantaine



La ville dispose désormais d'une «radioscopie» des zones sensibles, comme ici au-dessus des Grandes-Rames. Des études plus poussées seront réalisées dans les endroits requis. Vincent Murith

de parcelles sont concernées. Plus de trente objets demandent une intervention. Treize nécessitent des mesures d'urgence, sur des bâtiments pour la plupart. Vingt requièrent un contrôle additionnel et le reste une surveillance.

Des causes diverses

Les causes de l'altération de ces terrains sont multiples. Dans certains cas, les arbres y ayant poussé sans entretien particu-

lier ont participé à leur érosion. Dans d'autres cas, les bâtiments qui y ont été construits en sont la source. Par exemple, le fait que des eaux claires provenant de propriétés passent directement dans les falaises sans être transportées dans des canalisations adaptées, peut s'avérer problématique et fragiliser la zone en question.

L'attribution des responsabilités en cas de dégâts dépend donc des circonstances (lire ci-

dessous). La commune est responsable des problèmes découlant de catastrophes naturelles, mais les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs bâtiments.

Coûts à venir prévus

«Où commence et où s'arrête le devoir de contrôle et de surveillance de la commune? Dans quels cas précis la responsabilité du propriétaire est-elle engagée? Pour répondre clairement à ces questions complexes, nous

avons mandaté la réalisation d'un avis de droit», explique Fabien Noël, chef du service de génie civil de la ville.

«Dès que la ville sera en possession de ces éclaircissements, avant la fin de l'année, tous les propriétaires concernés seront contactés, réunis et mis au courant dans le détail de la situation et des mesures à prendre», explique Andrea Burgener Woeffray.

Fabien Noël relève par ailleurs que, dès l'année pro-

chaine, des interventions sur les falaises telles que des renforcements et des purges de failles, seront intégrées dans le budget: «Un véritable programme est en train d'être mis en place pour gérer la situation. La ville prévoit d'attribuer 100 000 francs par année durant cinq ans pour ces travaux. Les coûts de surveillance et d'éventuelles urgences, pas pris en compte ici, relèvent du budget de fonctionnement.» >>

PUBLICITÉ

PLR
Les Libéraux-Radicaux

LIBERTÉ
COHÉSION
INNOVATION

LISTE 3

CRÉONS LES SOLUTIONS

LE PUBLIC MÉCONNAÎT LES COUVERTURES D'ASSURANCE



L'assurance des bâtiments ne concerne que les immeubles et pas les aménagements extérieurs.

Vincent Murith

Face aux risques de dégâts, les propriétaires ne sont pas toujours au fait de l'étendue de la couverture dont ils bénéficient auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Les risques de glissement de terrain et les chutes de pierres sont assurés par l'ECAB. Toutefois la prise en charge ne comprend pas l'entier du terrain en question.

«Les propriétaires sont trop rarement au courant de cela, les indemnisations ne concernent que les bâtiments et non pas les aménagements extérieurs. Ainsi pour les terrasses ou par exemple dans le cas des terrains situés au-dessus des Grandes-Rames, les murs de soutènement ne sont pas couverts», souligne Edmond Gillard, chef du service des sinistres à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments. Pour que ces objets soient protégés, les propriétaires doivent avoir contracté une assurance spécifique privée. IC

PUBLICITÉ

CONSEIL D'ÉTAT - 6 NOVEMBRE 2016

ANNE-CLAUDE DEMIERRE
URSULA SCHNEIDER SCHÜTTEL
JEAN-FRANÇOIS STEIERT

PLUS SOLIDAIRE FRIBOURG SERA PLUS FORT!

VOTEZ PS, VOTEZ LISTE 2

VOTRE SCOOP NOUS INTÉRESSE!

SCOOP LECTEUR LA LIBERTÉ